

SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 14 DECEMBRE 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200005445-20231214-SMABTTR20231212-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Affichage : 20/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Le comité syndical dûment convoqué par sa Présidente par lettre en date du 21 novembre 2023

En présence de 9 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

5 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, Mme Catherine MARTIN, M. Jacques DORIDAM, M. Martial DUFLOT, Mme Anne FUMERY

4 membres titulaires ayant donné pouvoir :

Mme Manoëlle MARTIN
Mme Chanez HERBANNE
Mme Nadège LEFEBVRE
Mme Martine BORGEO

ayant donné pouvoir à
ayant donné pouvoir à
ayant donné pouvoir à
ayant donné pouvoir à

Mme Caroline CAYEUX
M. Jacques DORIDAM
Mme Anne FUMERY
Mme Catherine MARTIN

En présence également :

M. Christian DEMAY
Mme Marie-Manuelle JACQUES

suppléant de
suppléant de

Mme Catherine MARTIN
M. Martial DUFLOT

Étaient excusés :

M. Medhi RAHOUI, M. Dominique DEVILLERS, Mme Nathalie LEBAS, M. Jean CAUWEL, M. Denis PYPE, M. Philippe EYMERY
Mme Claire MARAIS-BEUIL, M. Daniel LECA, M. Jean DESESSART, M. Franck PIA, M. Pascal VERBEKE, M. Olivier PACCAUD

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le **rapport CS SMABT 2023 12/14-12 relatif aux orientations budgétaires pour l'année 2024** ;

Après avoir entendu l'exposé de la présidente et en avoir délibéré,

ADOPTÉ les conclusions suivantes :

PREND ACTE des orientations budgétaires pour l'année 2024 annexées à la présente délibération et dont les principales actions sont les suivantes :

- Une grande vigilance sur l'articulation entre la clôture de l'actuel contrat et la mise en place du nouveau contrat ;
- La poursuite d'un accompagnement conséquent des AMO en stratégie, en conseil juridique, financier et comptable ;
- Une augmentation très mesurée des recettes de fonctionnement (+2 %) ;
- Un renforcement des effectifs du SMABT à compter du 1^{er} trimestre 2024 pour améliorer son organisation administrative et mieux faire face aux enjeux du contrat de concession ;
- Selon les capacités de financement produites par le nouveau contrat, des actions plus importantes en faveur de la protection des populations riveraines, de la production d'énergies renouvelables et du soutien aux actions de promotion du territoire.



Caroline CAYEUX
Présidente du Syndicat mixte
de l'aéroport de Beauvais-Tillé